

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 53 (1980)

Heft: 11

Rubrik: Chronique de l'énergie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chronique de l'énergie

En Suisse, les chaudières non économiques brûlent chaque année pour 100 millions de francs d'huile minérale en trop

Il y a en Suisse quelque 800 000 installations de chauffage central en service. Sur ce nombre, un demi-million environ sont équipées de chaudières permettant de brûler diverses sortes de combustibles. La moitié de ces chaudières au moins ont une déperdition calorifique de 5 % et plus, alors que les nouvelles directives prévoient une tolérance de 2,5 % seulement. Rien que ces 2,5 % de déperdition calorifique excédant la norme présentent au regard des 250 000 chaudières concernées un accroissement de la consommation annuelle d'huile minérale portant sur plus de 180 000 tonnes, soit une somme supérieure à 100 millions de francs. On entend par déperdition calorifique l'énergie nécessaire pour maintenir la chaudière à la température indispensable au fonctionnement, donc une énergie qui ne produit pas de chaleur utile. Cette perte est indiquée comme un rapport non dimensionnel s'appliquant à la durée de marche du brûleur à charge huile par rapport au temps d'utilisation complète. Il faut donc toujours compter avec la perte d'une quantité correspondante d'huile minérale. Cette perte annuelle porte sur un nombre variant entre 2000 et 5000 heures, selon les circonstances spécifiques, quand il s'agit d'installations servant exclusivement au chauffage, et sur 8760 heures quand l'installation fait office de chauffe-eau également. Dans les chaudières bien isolées, la proportion de l'huile utilisée pour obtenir de la chaleur utile oscille entre 85 % et 90 % par an, mais ce chiffre tombe à 60 % avec les chaudières mal isolées ou surdimensionnées, et il arrive qu'il soit encore inférieur, selon les circonstances ! Ce sont donc 25 % de l'huile, voire davantage, qui sont consommés en plus afin de couvrir la déperdition calorifique.

Ces chiffres impressionnants devraient inciter les propriétaires d'immeubles à faire examiner leur chaudière. En raison des prix actuels de l'huile minérale, il vaut la peine de remplacer les chaudières présentant une déperdition calorifique élevée. En plus de ces considérations financières, relevons en passant les aspects qui touchent à l'économie

d'énergie et à la protection de l'environnement. En outre, un abaissement de la consommation entraîne une durée plus longue du contenu de la citerne, autrement dit un approvisionnement assuré pour plus longtemps. Les chaudières les plus économiques sont celles qui sont prévues spécialement pour brûler de l'huile ou du gaz et qui ont la dimension correcte par rapport à ce qu'on en attend.

*Mouvement suisse
pour l'économie d'énergie*

Le contrôle des installations de chauffage par des professionnels contribue à économiser l'énergie

Reportage sur l'examen professionnel des spécialistes

En Suisse, la quasi-totalité des immeubles d'habitation sont pourvus d'un chauffage. La moyenne est de neuf habitants par installation productrice de chaleur. Les exploitants sont en principe responsables du bon fonctionnement de ces installations. C'est à l'exploitant qu'il incombe en effet de veiller à ce qu'il n'y ait aucun danger d'incendie ou d'explosion, ni dégagement d'odeur ni émissions excessives de bruit, qu'il ne se produise pas de pollution de l'air ou de l'eau, qu'une utilisation optimale du carburant amène une économie d'énergie, et que toute panne soit réparée de manière à éviter l'apparition de dommages dus au froid. En général, l'exploitant est incapable d'assumer personnellement ces obligations. Par conséquent, il dépend occasionnellement de l'intervention rapide et compétente d'un professionnel expérimenté. En outre, respecter les prescriptions sur la protection de l'environnement et maintenir une efficacité optimale pour une consommation d'énergie minimale exigent un contrôle et un service d'entretien réguliers. C'est pourquoi les fabricants de brûleurs ont pris des dispositions leur permettant non seulement de vendre leurs produits mais encore de les maintenir ensuite constamment en état. Toute installation se dérègle plus ou moins avec le temps, en raison des qualités variables du carburant livré, par des modifications survenant dans la conduite du

carburant ou dans l'arrivée d'air, par des dépôts de crasse, ainsi que par défauts d'étanchéité dans la chaudière ou dans la cheminée. Aussi le contrôle par un professionnel est-il indispensable. Afin que les entreprises s'occupant du service d'entretien soient à même de disposer du personnel qualifié nécessaire, des cours de formation sont organisés. Ils s'achèvent par l'examen donnant droit au titre protégé de spécialiste en brûleurs avec brevet fédéral. Nous avons assisté récemment, au LFEM de Dübendorf, à un examen auquel des candidats tessinois se présentaient. Nous nous sommes rendu compte que les professionnels doivent avoir des connaissances étendues dans de nombreux domaines: les systèmes de construction de brûleurs, les techniques de la combustion, du chauffage et de l'électricité, ainsi que le stockage de l'huile minérale, les techniques relatives aux cheminées et aux filtres, de même que l'isolation sonore.

Ils doivent connaître en outre l'ensemble des prescriptions de sécurité en vigueur. Elles concernent la prévention des incendies, la protection des eaux et de l'air, la protection contre le bruit et la prophylaxie des accidents en général. Les cours et les examens sont organisés par l'Association des fabricants suisses de brûleurs à mazout et à gaz, en collaboration avec l'Ofiamt. Les candidats doivent effectuer les travaux pratiques qu'ils devront assumer périodiquement afin de surveiller et d'entretenir les installations de chauffage qui leur seront confiées.

Les lacunes qui apparaissent lors des services d'entretien et des contrôles démontrent la nécessité d'entreprendre ces opérations avant le début de l'hiver en particulier, si l'intention de l'exploitant est d'économiser de l'énergie et, par conséquent, de l'argent.

*Mouvement suisse
pour l'économie d'énergie*